

sur le projet éolien de Vy-le-Ferroux et de Noidans-le-Ferroux



numéro 4 • février 2023

Édito

NOUS SOUHAITONS AVEC CETTE NOUVELLE LETTRE d'information faire le point sur l'état d'avancement du projet éolien. En préambule, rappelons que ce projet a été initié il y a bientôt 6 ans ! Nous savions qu'il s'agissait d'un projet de longue haleine, nous en avons la confirmation. Le processus de concertation que nous avons initié en 2016 s'est poursuivi jusqu'en juillet 2021. Les deux dernières réunions du comité de concertation ont permis aux participants de prendre connaissance des différents scénarios d'aménagement, de parvenir à un consensus sur l'un d'entre eux, enfin de discuter des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts identifiés.

Le projet finalisé a été présenté au cours de permanences publiques en juillet 2021, organisées dans nos deux communes. Une exposition a été conçue à cette occasion pour améliorer la transmission de l'information au cours de ces échanges avec la population. Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) a été déposé en octobre 2021 auprès des services de la Préfecture de la Haute-Saône. Ces derniers ont demandé en avril 2022 des compléments d'information qui portent en particulier sur l'avifaune et les chauves-souris.

Notre partenaire VSB Energies Nouvelles a donc de nouveau mobilisé les bureaux d'études compétents. S'agissant de suivis écologiques, ces derniers doivent être menés sur un cycle biologique complet des espèces étudiées, soit une année. Les résultats de ces nouvelles investigations seront disponibles en mars 2023.

Le dossier pourra alors de nouveau être déposé à l'instruction qui devrait durer jusqu'à la fin de l'année 2023. Une enquête publique sera organisée dans la foulée. Le préfet donnera son avis sur le dossier au cours du premier trimestre 2024. Il faudra encore attendre au moins un an avant que la construction du projet ne débute.

Nous prévoyons au cours de l'année 2023 d'organiser plusieurs réunions avec la population. Au moins une portera sur l'investissement citoyen. Les modalités et les attendus financiers de cette possible mobilisation de l'épargne locale seront expliqués (voir p. 3). Par ailleurs, les retombées économiques importantes issues du projet éolien nous invitent à réfléchir à leur utilisation. Les citoyens élisent des représentants qui ont la responsabilité de prendre des décisions. Pour autant, rien n'empêche les élus de recueillir les idées de leurs administrés et c'est ce que nous souhaitons faire dans le cadre d'une démarche de « prospective territoriale » (voir p. 4).

Comme nous l'avons souligné dans les précédentes lettres d'information, le doute n'est plus permis, le changement climatique est une réalité. Nous avons tous pu observer ses conséquences au cours des derniers mois (baisse de la ressource en eau, incendies, phénomènes climatiques dévastateurs...). Nous avons la responsabilité d'agir en faveur de la transition énergétique, pour les générations futures. Ce projet que nous portons depuis des années répond à cet enjeu.

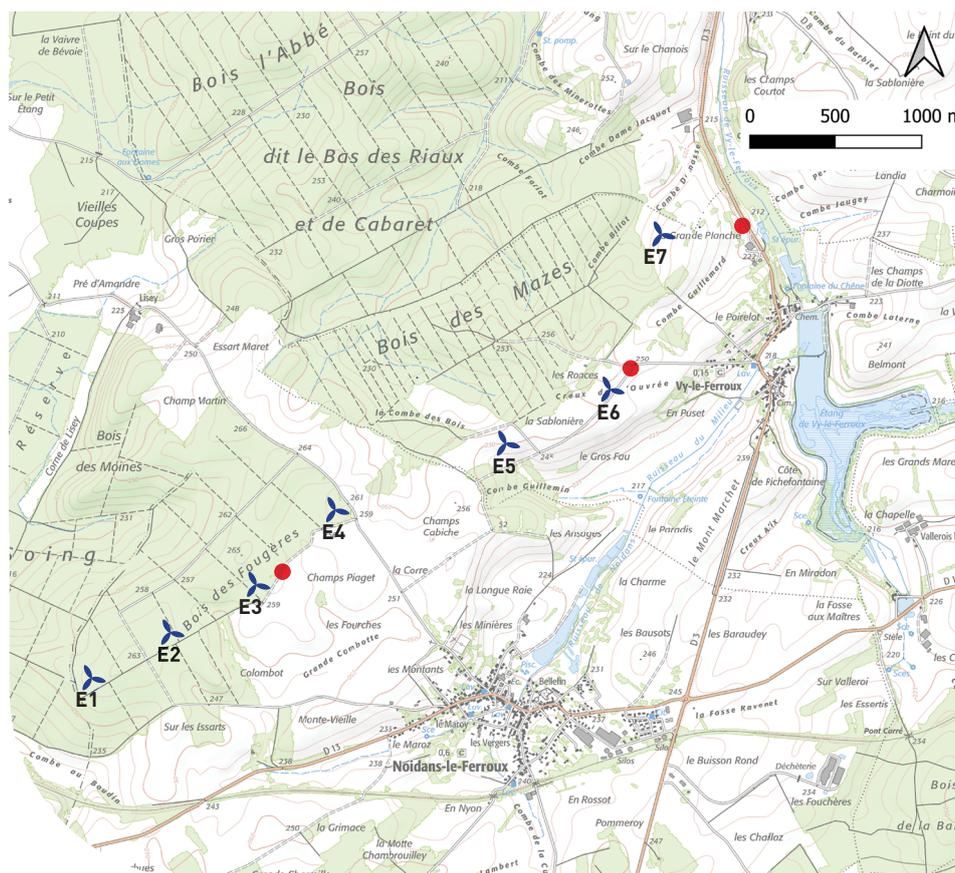
Restant à votre écoute,
André Roussey, 1^{er} adjoint au maire de Vy-le-Ferroux
Jean-Louis Bordet, maire de Noidans-le-Ferroux

Rappel des caractéristiques techniques du projet

Le projet compte 7 éoliennes, 4 en forêt et 3 sur des parcelles agricoles. Leur puissance unitaire n'est pas encore arrêtée, elle sera comprise entre 3,9 et 4,8 mégawatts (MW). Ce sont notamment les analyses définitives du potentiel éolien et les conditions de vente de l'électricité produite qui contribueront au choix des machines.

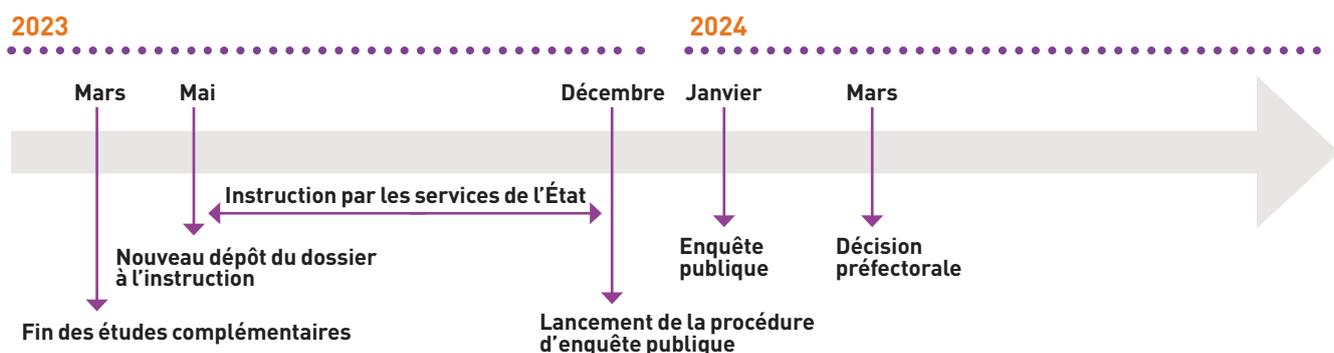
Dans le cas où la puissance éolienne totale installée serait de 30 MW, les installations produiraient l'équivalent de la consommation électrique d'environ 22 000 habitants, plus de 3 fois la population de la Communauté de communes des Combes.

Ce projet permettrait chaque année d'éviter l'émission de 13 500 tonnes de CO₂. (source : VSB)



-  Projet éolien
-  Poste de livraison
-  Limite communale

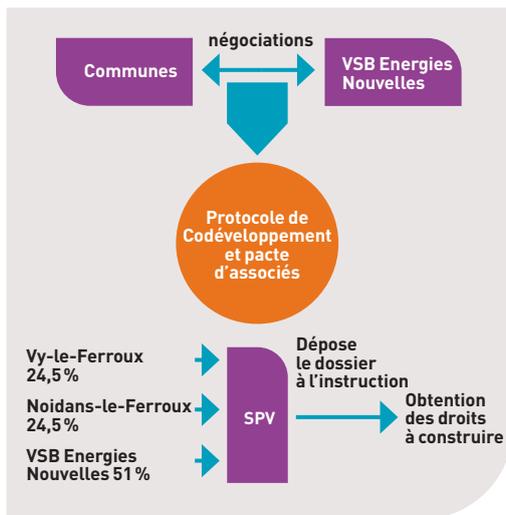
Le calendrier prévisionnel



L'entrée des communes

au capital de la société de développement

Après la signature en mars 2021 d'un protocole de codéveloppement entre nos communes et la société VSB Energies Nouvelles, les discussions se sont poursuivies jusqu'au tout début de l'année 2022 sur les modalités du partenariat public-privé que nous avons souhaité établir. Ces échanges ont conduit à l'élaboration de deux documents très importants : les statuts de cette société et le pacte d'associés. Ce dernier détaille les relations entre les partenaires tout au long de la vie du projet. Nos communes sont donc conjointement entrées au capital de la société de développement du projet éolien à hauteur de 49%. Chaque commune a investi 1250 euros.



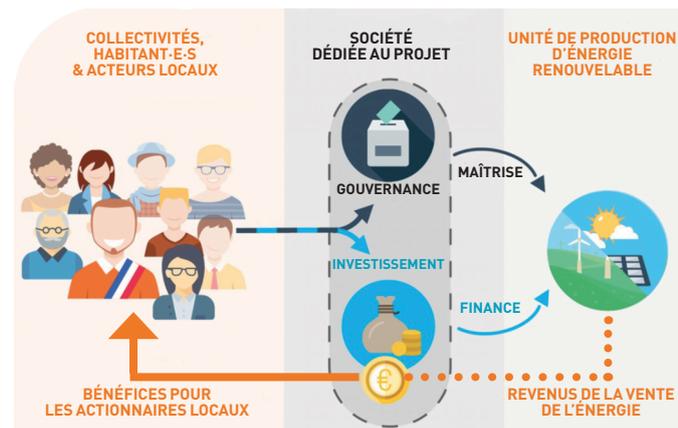
Si les différentes autorisations sont accordées, la valeur de ce capital initial va considérablement augmenter en raison du risque pris en phase de développement. Pour autant, et nous l'avons précédemment rappelé, le montage adopté prévoit que ce risque – le financement des études – est porté de manière exclusive par VSB Energies Nouvelles.

Finalement, nos communes vendront une partie du capital qu'elles détiennent à des investisseurs publics régionaux (SEM) et à une structure d'investissement dédiée aux citoyens. Le fruit de cette vente d'actions constituera notre apport en fonds propres pour nous positionner au capital de la société d'exploitation. Ainsi, jusqu'au terme de la période de fonctionnement du parc éolien (25 ans), les communes percevront des dividendes sans avoir mobiliser leurs budgets propres, sans emprunt. Au-delà de nos communes, notre positionnement dès à présent au capital de la société de développement permettra de maintenir 49% des retombées économiques liées à la vente d'électricité de ce parc éolien au sein de la région Bourgogne Franche Comté.

L'investissement citoyen

Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2011, la participation des citoyens au financement des énergies renouvelables est facilitée. Dans le Jura, une des éoliennes du projet de Chamole a été financée grâce à la mobilisation d'épargnants locaux. Cela s'est traduit par la création de 40 clubs d'investisseurs réunissant 650 personnes. Avec 5 autres partenaires (La Commune de Chamole, une Société d'Economie Mixte, ERCISOL, JURASCIC et Energie Partagée Investissement), ces particuliers ont contribué à réunir les fonds nécessaires (650 000 euros) pour obtenir un prêt bancaire.

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) JURASCIC propose de faciliter la mobilisation et la collecte de l'épargne citoyenne dans la région Bourgogne Franche Comté. Energie Partagée Investissement (EPI) est un fonds d'investissement citoyen qui investit dans différents projets d'énergie renouvelable (solaire, éolien, méthanisation, bois-énergie, hydroélectricité) à travers la France. Depuis 2011, EPI a investi plus de 20 millions d'euros pour le cofinancement d'une centaine de projet (www.energie-partagee.org). La ou les structures qui réuniront les citoyens désireux d'investir seront dès lors représentées au Conseil d'administration de la société d'exploitation et participeront ainsi à sa gouvernance. Nous organiserons en 2023 des réunions d'information sur le sujet : montant minimum d'investissement (en général 100 euros), délais pour percevoir des dividendes, rentabilité, etc. La mobilisation et la collecte proprement dite de l'épargne citoyenne ne seront lancées que lorsque le projet aura obtenu toutes ses autorisations, purgées de tous recours.



Prospective territoriale

L'objectif de cette initiative sera de mener une réflexion collective sur le devenir de nos territoires. En considérant l'existant, comment imaginons-nous l'avenir ? Quels sont nos besoins ? Quels projets pourront être initiés au cours des prochaines années pour améliorer notre qualité de vie, le fonctionnement de nos communes ? Comment aider nos anciens, soutenir la jeune génération ? Ces échanges associeront les habitants volontaires et les élus, les réunions se tiendront le week-end pour permettre au plus grand nombre de participer. Cette réflexion participative fera l'objet d'une information préalable dans les prochains mois.



Actualités

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Le 31 janvier et le 7 février, l'Assemblée nationale puis le Sénat ont voté la première loi française dédiée aux énergies renouvelables. Le texte entend faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23 % de part de renouvelables. L'objectif visé d'ici 2050 par le gouvernement est de multiplier par dix la production d'énergie solaire, de déployer 50 parcs éoliens en mer et de doubler la production d'éoliennes terrestres. Ce projet de loi s'articule autour de trois axes : simplifier les procédures pour réduire les délais des projets d'énergies renouvelables, mobiliser des espaces délaissés ou dégradés pour augmenter les installations et mieux partager la valeur avec les territoires.

L'éolien rapporte de l'argent à l'État

Le développement de l'éolien a été soutenu par l'État, par la mise en place d'un mécanisme dit « de complément de rémunération » permettant de contrebalancer les coûts plus importants inhérents à une filière industrielle en émergence. En d'autres termes, l'électricité éolienne produite jusqu'à présent était achetée à un prix plus élevé que celui du marché. Aujourd'hui, le rapport est inversé ; la guerre en Ukraine a contribué à l'émergence d'une crise énergétique majeure qui a pour conséquence une flambée des prix de l'électricité. Dès lors, comme le rappelle la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le dispositif de soutien aux filières éolienne et photovoltaïque françaises va rapporter 15,45 milliards d'euros à l'État sur les exercices 2022 et 2023 (dont 10,44 milliards d'euros pour l'éolien).

Un site internet dédié au projet

Le projet éolien dispose désormais d'un site internet : <https://eoliennes-du-ferroux.vsb-energies.fr/>. Vous y trouverez des informations sur l'éolien, l'actualité du projet, les lettres d'information déjà publiées...